

MOUVEMENT 2020

Résultat officiel de votre demande de mutation



Le SNUDI FO vous a accompagné pendant les opérations du mouvement.

Depuis le 2 juin, les affectations sont visibles sur IProf.

En l'absence de CAPD, ces résultats sont censés être définitifs mais nous savons que de nombreuses erreurs ont été commises par l'Administration.

Suite aux remontés des collègues, des recours sont engagés et les syndicats ont demandé unanimement que le mouvement puisse retourner afin de corriger ces erreurs qui ne pourraient se régler avec des affectations provisoires, en dehors de toute équité et transparence des opérations.

Dans l'attente d'une réponse de l'IA, nous vous invitons à vérifier vos résultats



Que faire en cas d'erreur ?

Comment contester ?

- ⇒ Vous avez obtenu un poste en dehors de vos vœux écran 1 ou écran 2 (phase « balayette »),
- ⇒ Vous n'avez pas eu d'affectation à cette phase du mouvement
- ⇒ Vous n'avez pas eu votre vœu rang 1 alors que vous savez qu'un poste est vacant dans l'école demandé
- ⇒ Vous vous interrogez sur le barème de la personne affectée sur votre vœu 1 ou toute situation qui pour vous nécessite une explication de la part des services du mouvement...

Vous pouvez formuler un recours gracieux auprès de l'Administration !

C'est la seule solution pour défendre votre intérêt particulier depuis que les groupes de travail et les CAPD mouvement ne sont plus possibles avec la loi de transformation de la fonction publique !

Vous trouverez en pièce jointe un modèle de recours à adapter évidemment à votre situation et vos interrogations.

Le courrier est à envoyer aux adresses ci-dessous et copie au SNUDI FO 13

ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes ces démarches.

En fonction de votre situation, nous vous aiderons

à formuler au mieux vos recours.

contact@snudifo13.org

Mouvement des TRS



19 juin : Publication des postes disponibles pour chaque TRS sur le secteur (circonscription)

Chaque TRS (anciens ou nouveaux) devra hiérarchiser les postes recomposés par les IEN

22 juin : date limite de retour des vœux

26 juin : résultats du mouvement des TRS

Ce seront d'abord les TRS 2019 qui seront affectés en priorités avec leur barème 2019 puis les nouveaux TRS 2020 avec leur barème 2020.

Il n'y a plus de priorité pour récupérer les fractions détenues en 2019-2020 !

Un TRS avec une bonification médicale sera étudié en priorité.

Une circulaire spécifique paraîtra pour expliquer les modalités de ce « mini-mouvement »



touche pas à ma CAPD

Avec la promulgation de la Loi de transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales ne disposent plus des tableaux préparatoires aux opérations de mutations (participants, barèmes) ni des résultats. L'Administration impose ainsi le fait du prince puisqu'il n'y a plus de transparence ni de garantie de l'équité de traitement !

Le SNUDI-FO n'accepte pas ces nouvelles dispositions et exige l'abrogation de la Loi de Transformation publique. Il entend continuer de défendre pied à pied les droits des personnels et l'égalité de traitement, à commencer par le droit à mutation !

PERMANENCE téléphonique par vos délégués :

Franck : 07.62.54.13.13 Sandra : 06.27.34.73.17

Laurence : 06.27.02.14.16 Luc : 06.61.14.39.19

Jean-Philippe : 06.81.60.64.35

Muriel : 06.86.93.58.32

ou par mail : contact@snudifo13.org



Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale !

En vous syndiquant, nous serons plus forts pour vous !

Bulletin d'adhésion 2020 de solidarité à télécharger >>ICI<<



Dans ce nouveau bulletin d'adhésion 2020, vous avez la possibilité de payer une cotisation majorée avec une ligne optionnelle intitulée « soutien caisse de grève ». Vous pouvez alors majorer votre cotisation de la somme qui vous convient. La somme globale (cotisation de base + majoration + soutien caisse de grève) donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt

Votre « don » servira ainsi à alimenter la caisse de grève qui sera reversée aux adhérents du SNUDI FO 13 qui en font la demande après le 4ème jour de grève à compter du 5 décembre jusqu'à la fin du conflit actuel.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

